

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance du projet de règlement intérieur qui nous est soumis aujourd'hui. En l'état, voter ce règlement exposerait la commune à un risque de recours.

Plusieurs dispositions semblent non conformes au CGCT ou à la jurisprudence et, surtout, ce document n'a pas fait l'objet du travail collaboratif d'autant plus qu'un engagement avait été pris par le DGS pour permettre un travail partagé, engagement qui n'a pas été respecté.

En l'état, certaines dispositions semblent non conformes au Code général des collectivités territoriales ou à la jurisprudence, ce qui pourrait exposer la commune à un risque de recours.

Nous avons notamment identifié plusieurs points problématiques :

- Le délai de 3 jours francs pour le dépôt des questions nous paraît excessif et de nature à restreindre le droit d'expression des élus, alors que la jurisprudence admet des délais plus courts, de l'ordre de 24 à 48 heures.
- Le règlement reste incomplet sur les questions d'assiduité et d'absences des élus, ce qui nuit à la transparence et au bon fonctionnement du conseil.
- Enfin, il ne garantit pas de manière suffisamment claire les droits des élus, en particulier ceux de l'opposition, contrairement à l'esprit des textes et de la jurisprudence administrative.

Ainsi, ce document nous semble, à ce stade, à la fois juridiquement fragile et incomplet.

Compte tenu de l'importance du règlement intérieur pour le fonctionnement démocratique de notre assemblée, il nous paraît indispensable de prendre le temps nécessaire pour le sécuriser et l'améliorer. Un délai de six mois est d'ailleurs prévu pour son élaboration, mettons ce délai à profit pour le rédiger.

Le règlement intérieur encadre des éléments essentiels, notamment les droits de l'opposition ; il doit donc être co-construit afin de garantir un fonctionnement apaisé, équilibré et respectueux de chacun.

C'est pourquoi nous demandons le report de son adoption, afin de pouvoir formuler des amendements et contribuer à un texte juridiquement sécurisé et pleinement satisfaisant pour l'ensemble du conseil.

Il nous semble préférable de prendre quelques semaines supplémentaires plutôt que d'adopter un règlement susceptible d'être contesté.

Compte tenu de l'importance de ce texte pour le fonctionnement démocratique de notre conseil, nous demandons le report de son adoption afin de permettre un travail partagé et la formulation d'amendements.